

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Budget primitif 2026 –
budget annexe ANRU II

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE ANRU II (AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE)

- Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Considérant la teneur du rapport d'orientation budgétaire, le débat d'orientation budgétaire du 2 février 2026 et les commissions des finances des 15 et 26 janvier 2026 et du 11 février 2026 ;
- Considérant le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe ANRU II présenté par le Maire ;

Le budget Primitif 2026 du budget annexe ANRU II s'équilibre de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 374 165,97	4 300 452,04
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 073 713,93
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 374 165,97	5 374 165,97

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	218 790,12	218 790,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		218 790,12	218 790,12

TOTAL DU BUDGET (4)		5 592 956,09	5 592 956,09
---------------------	--	--------------	--------------

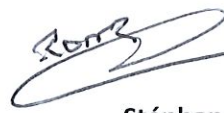
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR et 9 VOIX CONTRE (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Serap ALP, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU) :

- Adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe ANRU II tel que décrit dans le document annexé :
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,




Stéphane RODIER